

## Informations sur les membres

### Coronavirus: consultation pour la deuxième étape d'assouplissement, malgré une situation fragile

- **Désormais les manifestations devraient à nouveau être autorisées jusqu'à 150 personnes max. en extérieur, et jusqu'à 50 personnes max. à l'intérieur.** D'autres manifestations telles que p.ex. les réunions de membres d'associations doivent être autorisées jusqu'à 15 personnes max.
- Les rencontres privées à domicile doivent pouvoir passer de 5 à 10 personnes autorisées.
- De même les restaurants et les bars devraient pouvoir ouvrir à nouveau leurs terrasses. Il est également prévu que les lieux de loisirs avec accès public puissent rouvrir de manière analogue aux magasins, et les activités sportives et culturelles seront à nouveau autorisées jusqu'à 15 personnes max.
- Le Conseil fédéral prendra une décision définitive le 19 mars, après consultation avec les cantons et en tenant compte de la situation épidémiologique.

[Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral:](#)

### Coronavirus: campagne de dépistage massive dès le 15 mars

- La campagne de dépistage (cf. newsletter du 5 mars) est confirmée comme suit, après consultation avec les cantons : dès le 15 mars la Confédération prend en charge dans toute la Suisse les coûts pour tous les tests rapides, même pour les personnes non symptomatiques.
- Les entreprises et les écoles peuvent désormais organiser des dépistages collectifs sans frais.
- Dès que les autotests fiables seront disponibles, chaque personne pourra en obtenir gratuitement cinq par mois.

[Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral:](#)

### Coronavirus: les examens de maturité et de fin d'apprentissage 2021 se dérouleront de manière ordinaire

- La Task-Force « Perspectives Apprentissage » prévoit que les examens de fin d'apprentissage pourront se dérouler, dans la mesure du possible, de manière ordinaire dans tous les cantons malgré la pandémie.
- 

[Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral:](#)

#### **Disclaimer**

*La présente information aux membres est faite exclusivement dans un but informatif. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente Information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil correspondantes des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles.*